



## **Perçage des oreilles – Pratiques de prévention et de contrôle des infections**

### **Avant de procéder au perçage des oreilles**

- Notez le nom du client, son adresse, son numéro de téléphone, la date et le type d'intervention, ainsi que le nom de la personne qui effectue le perçage.
- Notez le nom du fabricant, le numéro de lot et la date d'expiration des articles stériles préemballés, notamment les bijoux.
- Conservez les dossiers des clients, les dossiers d'exposition accidentelle et les dossiers des articles stériles préemballés pendant au moins trois ans, dont un minimum d'un an (365 jours) sur place.
- Fournissez au client des informations sur la procédure et les risques associés.
- Nettoyez et désinfectez les appuie-têtes, les tables de travail et les chaises. Utilisez un désinfectant de faible niveau entre chaque client.
- Lavez-vous les mains avant de mettre des gants jetables à usage unique et après avoir retiré les gants.
- Mettez une nouvelle paire de gants jetables à usage unique pour chaque client.
- Avant de marquer la peau, nettoyez la zone avec un antiseptique approuvé tel que l'alcool isopropylique à 70 %. Utilisez un coton-tige jetable ou un marqueur à usage unique. Une minute après le séchage de l'encre, mais avant le perçage, nettoyez à nouveau le point de perçage à l'aide d'un antiseptique autorisé.

### **Nettoyage et désinfection des dispositifs de perçage (de type poussoir) fournis avec des pièces et des cartouches jetables stériles**

- Après chaque client, l'appareil de perçage portatif doit être nettoyé puis désinfecté.
- Les pièces et les cartouches jetables doivent être jetées à la poubelle après chaque client.
- Les appareils de perçage ne peuvent pas être stockés avec des pièces usagées laissées dessus.
- Après la désinfection, rangez le dispositif de perçage de manière hygiénique pour éviter toute contamination.

### **Nettoyage et désinfection des dispositifs de perçage des oreilles qui ne comportent pas de pièces jetables stériles**

- Les dispositifs de perçage qui ne sont pas livrés avec des pièces jetables stériles à usage unique doivent être [nettoyés](#) et puis [stérilisés](#) entre chaque client. Si l'instrument de perçage d'oreille ne peut pas être stérilisé dans un stérilisateur, il ne peut pas être utilisé.

## **Une seule boucle d'oreille a été utilisée pour percer le client**

- N'utilisez aucun équipement provenant de la charge défectueuse et aucun article stérilisé après l'ouverture des emballages de bijoux n'est plus stérile. Ces articles ne peuvent pas être utilisés pour percer la peau du prochain client.
- Les bijoux ou pièces préemballés et stériles ne doivent pas être nettoyés ou désinfectés avant le perçage.
- Seuls des bijoux préemballés et stériles peuvent être utilisés pour le perçage.
- Les bijoux utilisés pour le perçage ne peuvent pas être échantillonnés ni retournés.

## **Instructions d'entretien**

- Chaque client doit être informé et recevoir des informations écrites sur la façon de prendre soin de son perçage et sur ce qu'il doit faire si sa peau devient rouge, gonflée ou inconfortable.

Avez-vous des questions ou des demandes de renseignements? Veuillez communiquer avec BodySafe à l'adresse [BodySafe@toronto.ca](mailto:BodySafe@toronto.ca) ou au 416 338-BODY (2639).